



Assemblée générale

Distr. limitée
9 novembre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Troisième Commission

Point 68 b) de l'ordre du jour

Promotion et protection des droits de l'homme :
questions relatives aux droits de l'homme,
y compris les divers moyens de mieux assurer
l'exercice effectif des droits de l'homme
et des libertés fondamentales

Singapour : amendement au projet de résolution A/C.3/65/L.23/Rev.1

Moratoire sur l'application de la peine de mort

Insérer le paragraphe ci-après en tant que nouveau paragraphe 1 du dispositif :

1. Réaffirme le droit souverain de tous les pays d'élaborer leur propre système juridique et notamment de déterminer les peines appropriées, conformément aux obligations que leur impose le droit international;

